

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

Le vingt et un mai deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le 15 mai 2024.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 00.

**Etaient présents : Angelo PILLERI, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Jean-Marc BIECHERT, Charlotte HAAB, Chantal COLOMBO, Nicolas SCHNEBELEN, Aimé ALLEMANN, Charlotte DOMANGE, Séverine DANDOIS.**

**Absents excusés : Eric DIDILLON, Michaël FEGA**

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du PV de la séance du 3 avril 2024**
- 2. Installation des nouveaux élus (élections du 28 avril 2024)**
- 3. Urbanisme**
- 4. Rivières d'Alsace – convention de surveillance du système d'endiguement**
- 5. Divers**

**1. Approbation du PV de la séance du 3 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

**2. Installation des nouveaux élus (élections du 28 avril 2024)**

M. le Maire rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du dimanche 28 avril 2024 et déclare installer Mesdames et Messieurs qui entreront en fonction ce jour, mardi 21 mai 2024.

❖ COLOMBO Chantal	142 voix
❖ SCHNEBELEN Nicolas	141 voix
❖ ALLEMANN Aimé	140 voix
❖ DOMANGE Charlotte	139 voix
❖ DANDOIS Séverine	135 voix

Cette élection étant une élection municipale partielle complémentaire, il n'y a pas lieu d'organiser les élections du Maire et des Adjointes.

## Mise en place des commissions communales

<b>Commissions</b>	<b>1. Affaires scolaires et extra scolaires</b> <b>2. Environnement</b> <b>3. Fêtes et cérémonies</b>	<b>1. Communication</b> <b>2. Vie sociale</b> <b>3. Urbanisme</b>	<b>1. Voirie</b> <b>2. Nature</b>
<b>Responsable</b>	Le Maire	Le Maire	Le Maire
<b>Adjoint délégué</b>	SPECKER Nathalie	THUET Vincent	FEGA Michaël
<b>Rôle</b>	1. Ecole et Péri-scolaire 2. Fleurissement Propreté du village Cimetières Haut-Rhin propre Stade 3. Journée citoyenne Maisons fleuries Fête du 3 <sup>ème</sup> âge	1. Bulletin municipal Site internet Lien avec les habitants 2. Associations Grands anniversaires Affaires sociales 3. Urbanisme - PLU - Appels d'Offres	1. Voirie communale Sécurité Aires de jeux 2. Chasse Chemins ruraux Forêt Cours d'eau Brigade verte Vente de bois
<b>Membres titulaires</b>	1. SECCI Daniel DOMANGE Charlotte 2. HAAB Charlotte ALLEMANN Aimé DANDOIS Séverine - MADAULE Elodie	1. DIDILLON Éric SECCI Daniel SCHNEBELLEN Nicolas 2. BIECHET Jean-Marc COLOMBO Chantal 3. MADAULE Alodie	1. BIECHERT Jean-Marc ALLEMANN Aimé 2. HAAB Charlotte ALLEMANN Aimé

### ★ Délibération n° 1 :

#### **Objet : Nomination des délégué(e)s au sein des syndicats intercommunaux**

Monsieur le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Où** les informations fournies

**Après** discussion et délibération,

**Décide** à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à scrutin secret les délégué(e)s dans les syndicats intercommunaux ; et

**Autorise** le Maire à signer tous documents y relatifs.

1. M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué suppléant de la : **BRIGADE VERTE**, le délégué titulaire FEGA Michaël étant toujours en place.

Le Conseil Municipal, au vu des résultats de vote désigne :

Délégué suppléant : DANDOIS Séverine

2. M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué suppléant du : **SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU** le délégué suppléant HAAB Charlotte étant transféré comme titulaire.

Le Conseil Municipal, au vu des résultats de vote désigne :

Délégué suppléant : ALLEMANN Aimé

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï** les informations fournies

**Après** discussion et délibération,

**Approuve** à l'unanimité des membres présents que les personnes précitées soient les délégué(e)s au sein des différents syndicats intercommunaux ; et

**Autorise** le Maire à signer tous documents y relatifs.

Il appartient également à la Commune de désigner des membres dans les différentes commissions de Saint-Louis Agglomération.

M. le Maire propose de remplacer les démissionnaires uniquement :

**Mobilité douce – pistes cyclables : SCHNEBELEN Nicolas**

**Patrimoine et infrastructure : DANDOIS Séverine**

**Santé : DOMANGE Charlotte**

**3. Urbanisme**

Certificat d'urbanisme

*M<sup>e</sup> THUET & HERZOG Notaires associés 3 Porte du Miroir 68050 MULHOUSE :*

Section 14 parcelles 66 et 67 pour une contenance de 6496 m<sup>2</sup>

Pour un futur lotissement rue de Saint Louis à WENTZWILLER.

*SCP GREWIS 1A rue de Bâle 68220 HEGENHEIM :*

Section 13 parcelle 131 pour une contenance de 1174 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 6 rue du Moulin à WENTZWILLER.

*M<sup>e</sup> LANG Jean-Marc 61 Avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :*

Section 9 parcelle 284 pour une contenance de 1135 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 3a rue des Iris à WENTZWILLER.

*M<sup>e</sup> RINGEISEN 1 rue du Notariat 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM :*

Section 3 parcelle 29 pour une contenance de 2418 m<sup>2</sup>

Pour un bien situé lieudit GLAFFER à WENTZWILLER.

*M<sup>e</sup> LANG Jean-Marc 61 Avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :*

Section 11 parcelle 275 pour une contenance de 632 m<sup>2</sup>

Pour un bien situé 7 rue du 11 Novembre à WENTZWILLER.

Droit de préemption

*M. SCHNEEBERGER Ricardo 6 rue du Moulin 68220 WENTZWILLER*

à

*M. & Mme PETIT Sylvain 10a rue de la Fleur de Vigne 68220 HEGENHEIM.*

*M. HAESEN Alexander 3a rue des Iris 68220 WENTZWILLER*

à

*M. KAUS Christophe 48 Avenue de Souprosse 68220 HAGENTHAL LE BAS ;*

*Mme BUBENDORF Isabelle 20 Allée des Pommiers 68510 UFFHEIM*

à  
SOVIA 10 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR

Syndicat des Aviculteurs par M. GASSER Gilles 7 rue du 11 Novembre 68220  
WENTZWILLER

à  
M. & Mme OUHACHI Kamel 1 rue de Metz 68220 HESINGUE.

#### Déclaration préalable

Mme HAOUET Ulrike 11a rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'installation d'une pergola.

M. RAUCH Philippe 6a rue des Vergers 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. GASSER Paul 8 rue du 11 Novembre 68220 WENTZWILLER :  
Pour la mise en place d'un débord de toiture en prolongement de l'existant.

#### Permis de construire

Mme CALVARIN Sophie 4d rue de l'Esp 68220 WENTZWILLER :  
Pour l'extension d'une maison existante.

### **4. Rivières d'Alsace – convention de surveillance du système d'endiguement**

#### **★ Délibération n°2 :**

#### **Objet : Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement**

Des modifications réglementaires, imposent au syndicat mixte du Sundgau Oriental de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement hydraulique auprès des services de l'Etat.

Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage.

Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé.

L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financière de la surveillance des ouvrages entre la Commune de WENTZWILLER et le Syndicat Mixte du Sundgau Oriental et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via les consignes jointes.

La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance.

Ce contact est M. Angelo PILLERI Maire de la Commune tél. : 07 89 04 31 11 pour la Commune et M. Marc KLEIN au .... Pour le Corps des Sapeurs-Pompiers.

Si ces personnes étaient amenées à changer, les nouveaux contacts seraient transmis à RHA.

La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité :  
-approuve cette convention  
-et autorise M Le Maire à la signer

### 5. Divers

Une nouvelle date doit être fixée pour l'organisation de la journée citoyenne qui a dû être annulée en raison des élections municipales complémentaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

**Angelo PILLERI, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Jean-Marc BIECHERT, Charlotte HAAB, Chantal COLOMBO, Nicolas SCHNEBELEN, Aimé ALLEMANN, Charlotte DOMANGE, Séverine DANDOIS**

PILLERI Angelo	THUET Vincent	MADAULE Elodie
SPECKER Nathalie	SECCI Daniel	BIECHERT Jean-Marc
HAAB Charlotte	COLOMBO Chantal	SCHNEBELEN Nicolas
ALLEMANN Aimé	DOMANGE Charlotte	DANDOIS Séverine